

Stratégie régionale pour la biodiversité de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Fiche thématique pour la rédaction de la SRB 2023

AXE - THEMATIQUE : VIVRE – DISPOSER D'EAU

1) Introduction générale de la partie.

Les milieux aquatiques et humides fournissent de l'eau pour un grand nombre d'usages : domestiques pour l'alimentation en eau, industriels pour les process de fabrication, agricoles pour l'irrigation, énergétiques pour l'hydroélectricité, touristiques, sportifs ou récréatifs pour les lacs artificiels et les activités en rivière ou dépendantes de l'eau (ski et golf en particulier). Ils contribuent aussi à l'épuration des eaux usées. En bon état fonctionnel, ils constituent des habitats pour la faune et la flore, ils limitent grandement et naturellement le risque d'inondation, en favorisant la rétention des eaux d'écoulement, et ils contribuent à l'alimentation des nappes phréatiques utilisées ensuite pour les usages.

L'eau est également un élément important dans l'adaptation des territoires au changement climatique. Elle permet un rafraîchissement atmosphérique par sa présence même mais également en favorisant le développement de la végétation (qui a son tour peut rafraîchir l'atmosphère environnante).

2) Éléments de diagnostic de la thématique.

La région Provence-Alpes-Côte-d'Azur est connue pour être un haut lieu de la biodiversité aquatique : 46 000 kilomètres de linéaires de cours d'eau dont 50 % sont identifiés comme réservoirs ou corridors écologiques. 62% des rivières, lacs et zones humides sont classées en bon ou très bon état écologique et 75% en bon état chimique. Au-delà de leur valeur écologique intrinsèque, le maintien en bon état de ces milieux aquatiques est garant de la bonne qualité de la ressource utilisée pour tous les usages domestiques, industriels et agricoles. Dans notre région, les eaux superficielles couvrent 86% de ces usages.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les enjeux de reconquête des continuités écologiques, de restauration morphologique et des débits biologiques sont les plus prégnants, devant les atteintes à la qualité de l'eau.

Malgré une géographie favorable, avec l'existence d'un haut massif, véritable château d'eau pour une grande partie de la région, le système hydraulique régional risque, à l'avenir, d'atteindre ses limites. Deux principaux facteurs viennent particulièrement influencer ce fragile équilibre :

1) Le réchauffement climatique risque d'entraîner une baisse des débits en été, un moindre rechargement des nappes, une baisse de l'enneigement accompagnée d'une fonte plus précoce du manteau neigeux induisant des débits plus faibles au printemps et une augmentation de la fréquence et de la durée des épisodes de sécheresse. Les travaux récents, sur la base des scénarios du GIEC, indiquent que ces évolutions vont se poursuivre au-delà de 2030, créant des tensions entre les usages et compromettant le bon fonctionnement des milieux aquatiques. La sécheresse de 2022 illustre complètement cette situation, avec des milieux aquatiques qui souffrent du manque d'eau et des usages fortement contraints sur leurs prélèvements y compris sur les secteurs dits sécurisés par les grandes retenues de stockage.

2) L'attractivité et la croissance démographique, ainsi que l'augmentation des besoins des différents usages induits par les changements climatiques sont également une menace sur la biodiversité des milieux aquatiques.

La combinaison de ces deux facteurs risque de provoquer des modifications majeures dans le fonctionnement des cours d'eau pouvant générer : des assecs plus longs sur les cours d'eau déjà sujets à ce fonctionnement typique des cours d'eau méditerranéens, de nouveaux assecs pour les autres cours

d'eau actuellement à écoulement permanent, jusqu'à atteindre, parfois, l'assec de ces milieux. Dès lors, si les espèces ne parviennent pas à s'adapter à ces évolutions et qu'elles n'ont pas la possibilité d'émigrer vers une zone refuge, certains peuplements aquatiques pourraient disparaître.

Il est donc essentiel de rechercher aujourd'hui un juste équilibre entre la disponibilité de la ressource et la demande en eau dans un esprit d'anticipation des changements et dans un objectif de bon état des milieux. Dans ce contexte, les enjeux majeurs pour le territoire régional sont de garantir son approvisionnement en eau de qualité et en quantité suffisante tout en préservant les milieux aquatiques et de disposer de solutions de secours en cas de pénurie ou d'incidents.

3) Principaux enjeux identifiés dans cette thématique.

Respect des débits réservés

Partage équitable de la ressource : solidarité entre les usages et entre les territoires

Protéger la qualité de l'eau

Préserver les eaux souterraines

Réaliser des économies d'eau

4) Les politiques publiques engagées sur la thématique.

Cadre législatif et réglementaire en vigueur

Législation.

(à compléter)

DCE, LEMA bon état des ME, encadrement des prélèvements ...

SDAGE, volumes prélevables ...

SRADDET.

Deux objectifs particulièrement ambitieux ont été retenus par la Région et l'Etat dans le cadre du SRADDET :

Objectif 10 : « Améliorer la résilience du territoire face aux risques et au changement climatique, garantir l'accès de tous à la ressource en eau ».

Objectif 14 : « Préserver la ressource en eau souterraine, les milieux aquatiques et les zones humides ».

Avec le souci de garantir la qualité de la ressource disponible et la pérennité des différents usages dépendants de ces milieux, le SRADDET fixe pour objectif de rétablir ou de préserver le bon fonctionnement des milieux aquatiques et zones humides et pour cela demande :

- La restauration des continuités sédimentaires et biologiques des cours d'eau ;
- L'entretien des corridors écologiques que sont les ripisylves ;
- La préservation du fonctionnement et de la qualité des milieux aquatiques et des zones humides ;
- L'identification des périmètres des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau et des zones humides dans les documents d'urbanisme ;
- La lutte contre les pollutions et les dégradations directes, actuelles et à venir, sur la biodiversité.

Politiques nationales.

(à compléter)

Politiques régionales.

Le Plan climat « Gardons un COP d'avance ».

Axe Terre - Une ressource en eau maîtrisée et des milieux aquatiques préservés

Action 62 - Protéger les ressources en eau superficielles et souterraines : évaluer la qualité des eaux et réaliser des économies d'eau.

Action 63 - Restaurer le bon fonctionnement des rivières pour lutter contre les inondations et préserver la biodiversité.

Action 64 - Promouvoir et décliner la Charte régionale de l'eau auprès des communes.

Une politique régionale ambitieuse pour la ressource en eau et la biodiversité aquatique en Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Région conduit depuis de nombreuses années une politique volontariste forte en soutenant d'une part la gestion intégrée des milieux aquatiques et humides, les actions de préservation de la biodiversité aquatique et la prévention du risque inondation et d'autre part, la gestion durable de la ressource, des eaux souterraines et les économies d'eau. Elle accompagne financièrement les acteurs de terrain. La Région détient également par décret ministériel depuis Juillet 2018 une délégation de mission de l'Etat pour l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion de l'eau et, à ce titre, elle met en œuvre le schéma régional de la ressource en eau, promeut la charte régionale de l'eau et anime une instance de concertation et de gouvernance partenariale : l'AGORA, véritable parlement régional de l'eau, où sont représentés tous les acteurs de l'eau de la région, ceux de l'aménagement du territoire et du développement économique.

A partir de cette concertation et des priorités des politiques régionales de la mandature, il a été établi une déclinaison opérationnelle de la Charte régionale de l'eau organisée autour de 6 thèmes s'appuyant sur les compétences de la Région : Connaissance ; Ressource en eau / biodiversité ; Innovation ; Agriculture ; Aménagement du territoire ; Gouvernance.

La Région, en mettant en œuvre ses cadres d'intervention sur la gestion de la ressource en eau et la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques, s'inscrit dans le temps long de la reconquête de la biodiversité aquatique avec l'ambition de concilier et réconcilier les usages liés à l'eau et la préservation de la richesse naturelle de ses rivières, lacs et plan d'eau. Plusieurs dispositifs découlent de ces cadres d'intervention : la protection des masses d'eau superficielles et souterraines en qualité et en quantité, la recherche d'économies d'eau, la reconquête de la trame bleue et des fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides par la gestion intégrée des milieux, la lutte contre les espèces invasives. L'enjeu lié à la mise en œuvre de ces actions est très fort, et plus particulièrement pour toutes celles relatives à la restauration des continuités sédimentaires, biologiques et écologiques des cours d'eaux et des milieux aquatiques. Il s'agit de fixer la « trame bleue » sur l'ensemble du territoire régional et d'accompagner toutes les mesures indispensables à sa préservation.

*Autres politiques territoriales concernées
(à compléter)*

5) **Les acteurs engagés dans la thématique et leurs actions en cours.**

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Dans le cadre de son 11ème programme, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a réhaussé ses taux d'intervention via un appel à projets « Rebond eau-biodiversité-climat 2020-2021 » afin d'accélérer le redémarrage des projets favorables au bon état des eaux, et de soutenir la reprise de l'investissement dans le domaine de l'eau.

MRE, ARFPPMA, CEN ...

CRA, ASA, EDF, SCP ...

Les syndicats de rivière de la région pilotent sur le bassin versant dont ils ont la charge, des programmes pluriannuels d'entretien et de restauration des ripisylves et zones humides, souvent dans le cadre de procédures contractuelles et concertées, tels que les contrats de rivière.

6) **Des exemples territoriaux.**

7) **Les nouvelles actions à lancer.**

Premières pistes

DOCUMENT DE TRAVAIL A COMPLETER